

Ministère  
de la Sécurité  
publique



# Portrait de la population carcérale liée à un groupe menaçant la sécurité

Avril 2024 à mars 2025

Cette publication a été produite par la Direction générale adjointe de la modernisation et de la performance correctionnelle du ministère de la Sécurité publique. Elle est disponible en version électronique sur Québec.ca.

**Pour plus de renseignements :**

Ministère de la Sécurité publique

Tour du Saint-Laurent

2525, boulevard Laurier

Québec (Québec) G1V 2L2

[infocom@msp.gouv.qc.ca](mailto:infocom@msp.gouv.qc.ca)

Téléphone : 418 646-6777

Sans frais : 1 866 644-6826

Télécopieur : 418 643-0275

**Citation suggérée :**

ROUPNEL S. et E. FALLAH (2025). *Portrait de la population carcérale liée à un groupe menaçant la sécurité. Avril 2024 à mars 2025*, Division de la recherche et de l'Infocentre, Sous-ministériat des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique, gouvernement du Québec,

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiquescriminalite-quebec>.

ISBN 978-2-555-03073-2 (PDF)

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Corr-084(2026-02)\_v2

*Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité publique.*

© Ministère de la Sécurité publique – février 2026

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Portrait global de l'année 2024-2025</b> .....	<b>2</b>
<b>Portrait selon l'appartenance aux souches de groupes criminalisés</b> .....	<b>5</b>
<b>Portrait selon le statut</b> .....	<b>8</b>
<b>Comparutions des PI affiliées à une souche d'un groupe criminalisé</b> .....	<b>10</b>
<b>Durée moyenne des séjours</b> .....	<b>13</b>
<b>Portrait selon le comportement en établissement</b> .....	<b>14</b>
<b>Introduction et utilisation de téléphones cellulaires</b> .....	<b>14</b>
<b>Rapports disciplinaires et manquements afférents</b> .....	<b>14</b>
<b>Portrait sociodémographique des PI affiliées à un GMS</b> .....	<b>17</b>
<b>Portrait selon le sexe</b> .....	<b>17</b>
<b>Portrait selon l'âge</b> .....	<b>21</b>
<b>Portrait selon la situation socio-économique</b> .....	<b>22</b>
<b>Itinérance</b> .....	<b>23</b>
<b>Source de revenus</b> .....	<b>23</b>
<b>Statut conjugal</b> .....	<b>24</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>26</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe 1 – Acronymes des souches de groupes criminalisés</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe 2 – Manquements disciplinaires</b> .....	<b>28</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1. Évolution de la PMQI .....	2
Tableau 2. Évolution de la PMQI des PI affiliées à un GMS .....	2
Tableau 3. Évolution de la moyenne annuelle du nombre de PI affiliées à une organisation criminelle depuis 2017-2018.....	4
Tableau 4. Répartition de la PMQI des PI affiliées à un GMS en fonction de la souche d'un groupe criminalisé, de 2017-2018 à 2024-2025.....	6
Tableau 5. Évolution de la PMQI des PI affiliées aux gangs de rue .....	7
Tableau 6. Répartition moyenne selon le statut en 2024-2025 .....	8
Tableau 7. Durée moyenne des séjours (en jours) des PI affiliées ou non à un GMS, selon leur statut en 2024-2025 .....	13
Tableau 8. Durée moyenne des séjours (en jours) des PI liées à un GMS selon leur statut, depuis 2018-2019.....	13
Tableau 9. Saisies de téléphones cellulaires au cours des deux dernières 3 dernières années financières.....	14
Tableau 10. Proportion des rapports disciplinaires attribués aux PI affiliées à un GMS, depuis 2017-2018 .....	15
Tableau 11. Distribution des rapports disciplinaires attribués à une PI affiliée à un GMS par souche de groupe criminalisé, en 2024-2025.....	15
Tableau 12. Distribution proportionnelle des manquements disciplinaires aux PI par catégorie et par souche de groupe criminalisé, en 2024-2025.....	16

## Introduction

Le Sous-ministériat des Services correctionnels définit un groupe menaçant la sécurité (GMS) comme un « ensemble de trois personnes ou plus, structuré ou non, qui représente une menace pour la sécurité des personnes confiées aux services correctionnels, des membres du personnel, du public ou des lieux ». Notons que les GMS incluent l'ensemble des souches de groupes criminalisés, sans se limiter à ceux-ci. Les délinquants affiliés à un GMS sont « à l'origine d'un certain nombre de problèmes de natures opérationnelle et comportementale en milieu correctionnel » (MacDonald et coll. 2023 : 1). Selon des estimations canadiennes récentes, il y aurait plus de 2 000 groupes criminels organisés au Canada, ce qui comprend « des gangs de rue, des bandes de motards criminalisées et des organisations criminelles traditionnelles (p. ex. : la mafia) » (Northcott, 2021). Ces groupes, dont font partie les GMS, « représentent une grave menace pour la sécurité de la société canadienne : on estime que 73 % sont impliqués dans des activités violentes et que 29 % sont impliqués dans le blanchiment d'argent et d'autres activités illégales, comme le trafic de stupéfiants, la traite de personnes, la fraude, etc. En 2020, les homicides liés aux gangs représentaient 14 % de tous les homicides commis au Canada, soit une diminution par rapport à 20 % en 2019. » (MacDonald et coll. 2023 : 1).

Le présent portrait de la population carcérale liée à un GMS a été réalisé à partir des données du mois d'avril 2024 au mois de mars 2025. Il vise à cerner les conséquences liées à la présence de personnes incarcérées (PI) affiliées à un GMS dans les établissements de détention (ED) du Québec. À cette fin, les données quantitatives suivantes seront traitées :

- L'évolution du nombre de PI affiliées à un GMS au sein des ED;
- L'appartenance de ces PI aux différentes souches de groupes criminalisés;
- La répartition des PI affiliées à un GMS en fonction de leur statut;
- Le type d'accusations portées contre les PI affiliées à un GMS au moment de leur admission;
- La durée moyenne des séjours carcéraux;
- L'implication des PI affiliées à un GMS en ce qui a trait à la possession des téléphones cellulaires en ED;
- La responsabilité de ces PI dans la commission de manquements disciplinaires;
- La répartition des PI affiliées à un GMS en fonction de facteurs sociodémographiques.

Des retours dans la littérature scientifique seront proposés tout au long du document pour renforcer certaines données statistiques, mais également encourager la réflexion sur des définitions et des liens entre les profils des PI affiliées à un GMS et la prévalence de leur prise en charge.

## Portrait global de l'année 2024-2025

Durant les dernières années, la population moyenne quotidienne en institution (PMQI) a évolué de manière notable, montrant une augmentation de la prise en charge de personnes incarcérées au sein des établissements de détention provinciaux depuis les quatre (4) dernières années (+48,6 % entre 2020-2021 et 2024-2025). Entre 2017-2018 et 2024-2025, nous notons une augmentation de 11,2 %.

**Tableau 1. Évolution de la PMQI**

Année financière	PMQI	Évolution
2017-2018	4 835	–
2018-2019	4 487	-7,2 %
2019-2020	4 345	-3,2 %
2020-2021	3 618	-16,7 %
2021-2022	3 931	8,6 %
2022-2023	4 441	13,0 %
2023-2024	4 874	9,7 %
<b>2024-2025</b>	<b>5 376</b>	<b>10,3 %</b>

Considérant l'appartenance à un GMS, nous constatons également une augmentation constante depuis 2021-2022, leur PMQI atteignant 371 en 2024-2025.

**Tableau 2. Évolution de la PMQI des PI affiliées à un GMS**

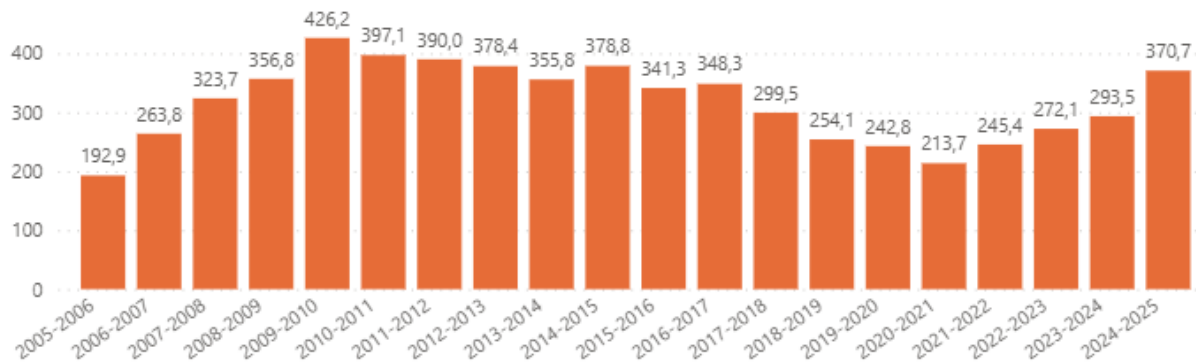
Année financière	PMQI avec appartenance	Évolution	Proportion de PI affiliées à un GMS sur la PMQI
2017-2018	300	–	6,2 %
2018-2019	254	-15,2 %	5,7 %
2019-2020	243	-4,5 %	5,6 %
2020-2021	214	-12,0 %	5,9 %
2021-2022	245	14,8 %	6,2 %
2022-2023	272	10,9 %	6,1 %
2023-2024	294	7,9 %	6,0 %
<b>2024-2025</b>	<b>371</b>	<b>26,3 %</b>	<b>6,9 %</b>

- La PMQI des PI affiliées à un GMS la plus basse est atteinte en 2020-2021 avec 214. Bien que le lien de cause à effet ne puisse être démontré, rappelons que cette année est marquée par l'arrivée de la pandémie de COVID-19 qui, par des mesures sanitaires exceptionnelles, a sans doute influencé la prise en charge des PI<sup>1</sup>;

<sup>1</sup> Cette baisse notable se remarque également dans la PMQI globale, atteignant son chiffre le plus bas des huit (8) dernières années, avec 3 618. Un regard porté sur les données canadiennes nous montre également que les répercussions de la pandémie sur la capacité de certains groupes à maintenir la portée de leurs activités semblent persister, car « la proportion de groupes qui entretiennent des liens à l'étranger continue de diminuer depuis 2020. Tandis que plus de la moitié de tous les groupes exerçaient par le passé des activités à l'échelle internationale ou interprovinciale, selon l'information disponible, seulement un peu plus de 40 % des groupes entretiennent des liens et se déplacent à cette échelle actuellement. » (Service canadien des renseignements criminels 2023 : 4).

- La PMQI des PI affiliées à un GMS a augmenté de 26,3 % depuis la dernière année, ce qui représente une hausse considérable si on la compare aux autres années ainsi qu'à la hausse de la PMQI globale;
- La hausse de la PMQI des PI affiliées à un GMS se remarque depuis les huit (8) dernières années, avec +23,8 % entre 2017-2018 et 2024-2025;
- En termes de proportion, les PI affiliées à un GMS représentent 6,9 % de la PMQI globale, une proportion qui est en augmentation et qui renforce la tendance à la hausse marquée depuis 2021-2022 (une différence de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2023-2024).

### Évolution de la PMQI des PI affiliées à un GMS, depuis 2005-2006



Source : Ministère de la Sécurité publique

Après une première hausse marquée de la PMQI en 2009-2010 (426), nous constatons une période de stagnation menant vers une légère baisse en 2013-2014 (356). Un nouveau pic apparaît en 2014-2015, qui n'atteint toutefois pas le maximum de la PMQI observable (379). C'est ensuite une baisse globale et marquée qui s'observe, atteignant son point le plus bas en 2020-2021 (214). Depuis 2021-2022, la PMQI des PI affiliées à un GMS reprend sa tendance à la hausse, aboutissant à un nouveau pic en 2024-2025 (371).

**Depuis 2021-2022, la population moyenne affiliée à un GMS recommence à augmenter, atteignant un pic notable en 2024-2025.**

**Tableau 3. Évolution de la moyenne annuelle du nombre de PI affiliées à une organisation criminelle depuis 2017-2018**

Année financière	PMQI	PMQI avec appartenance	Proportion de PI affiliées à un GMS sur la PMQI
2017-2018	4 835	300	6,2 %
2018-2019	4 487	254	5,7 %
2019-2020	4 345	243	5,6 %
2020-2021	3 618	214	5,9 %
2021-2022	3 931	245	6,2 %
2022-2023	4 441	272	6,1 %
2023-2024	4 874	294	6,0 %
<b>2024-2025</b>	<b>5 378</b>	<b>371</b>	<b>6,9 %</b>

En termes de proportion des PI affiliées à un GMS sur la PMQI, nous avons observé une baisse en 2018-2019 (-0,5 point de pourcentage) qui se poursuit en 2019-2020. À partir de 2020-2021, la proportion réaugmente, atteignant une certaine stabilité d'un peu plus de 6,0 %. En 2024-2025, un pic à la hausse apparaît avec 0,9 point de pourcentage de plus que l'année précédente.

**Alors que la proportion de la population carcérale liée à une organisation criminelle par rapport à la PMQI générale présentait une certaine stabilité depuis 2020-2021, nous observons une hausse notable en 2024-2025.**

## Portrait selon l'appartenance aux souches de groupes criminalisés

Au cours de ce profil, notre regard portera sur trois (3) principales souches de groupes criminalisés que sont : les gangs de rue (GDR), les bandes de motards hors-la-loi (BMHL) et le crime organisé traditionnel québécois (COTQ). D'autres groupes existent (voir liste en Annexe 1), mais ils représentent une minorité des PI prises en charge au sein des établissements de détention provinciaux. Bien que la structure et la composition des groupes criminalisés soient de moins et moins importantes pour l'opérationnalisation de leurs activités criminelles (notamment du fait de la multiplication de leurs liens avec des réseaux et des associés à travers le Canada ou à l'étranger<sup>2</sup>), il n'en demeure pas moins qu'ils ont des caractéristiques spécifiques repérables dans la littérature scientifique.

- **Gangs de rue** : Selon le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), un GDR se définit comme « un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégient la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activité lucratives » (Duré 2018 : 1). Trois (3) profils de gangs sont officiellement reconnus par les institutions judiciaires : les bandes de jeunes, les gangs émergents et les gangs majeurs (qui regroupent des adultes et des adolescents commettant des crimes considérés comme de haut niveau, comportant une violence ciblée) (Duré 2018 : 7). Les gangs de rue seraient l'un des GMS les plus courants, et de plus en plus violents et structurés (MacDonald et coll. 2023).
  - La vente de drogue et le proxénétisme font partie des principales sphères du crime exercé par les membres de gangs de rue. Étant donné la nature des actes criminels commis par les gangs majeurs, ces derniers se retrouvent plus souvent en situation de détention que les bandes de jeunes ainsi que les gangs émergents (Duré 2018 : 7),
  - Les membres des GDR sont généralement des personnes économiquement défavorisées et peu instruites; ils sont aussi plus susceptibles de subir de la marginalisation liée à l'origine ethnique (MacDonald et coll. 2023 : 2);
- **Bande de motards hors-la-loi** : Les BMHL se trouvent dans toutes les régions du Canada. Elles suivent une hiérarchie stricte : la plupart proviennent des États-Unis et ont maintenant des chapitres dans la plupart des pays. « Les chapitres ne sont pas des entités indépendantes; elles reçoivent et suivent des instructions précises des échelons supérieurs de la structure hiérarchique des [BMHL] » (Barker, 2014). Le recrutement des membres est un processus long qui nécessite la preuve d'une loyauté sans faille démontrée habituellement par la commission de crime (en grande partie pour empêcher que la bande ne soit infiltrée par des agents de police) (MacDonald et coll. 2023 : 2).
  - Le trafic de stupéfiants et le vol qualifié font partie des principales sphères du crime exercé par les membres des BMHL. Au Canada, traditionnellement, les BMHL ont surtout mené leurs activités depuis les régions du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique (MacDonald et coll. 2023 : 2-3);
- **Organisations criminelles traditionnelles** : Les organisations criminelles traditionnelles (OCT) présentent certaines similitudes avec les autres GMS. Par exemple, de façon très similaire aux BMHL, les OCT ont une

---

<sup>2</sup> Selon le Service canadien des renseignements criminels (2023 : 3), « 77 % des GCO évalués entretiennent des liens de collaboration avec d'autres groupes, soit directement, soit par l'entremise d'associés communs. Depuis quelques années, les trois (3) réseaux criminels dont les membres sont les plus interconnectés sont les BMHL, la mafia et les gangs de rue ».

structure et une hiérarchie strictes. Cependant, à l'inverse des autres GMS, elles sont souvent des familles criminelles bien établies (MacDonald et coll. 2023 : 3).

- Généralement, leurs activités se déroulent sans violence : blanchiment d'argent, fraude, et importation, exportation et vente de drogues illégales (SCRC, 2019). Traditionnellement, les délinquants affiliés à des OCT étaient plus susceptibles d'avoir été condamnés pour trafic de stupéfiants que ceux appartenant aux autres GMS (MacDonald et coll. 2023 : 3),
- Selon des études antérieures, la majorité des OCT menaient leurs activités depuis le Québec (MacDonald et coll. 2023 : 3).

Dans l'ensemble, ces délinquants ont des besoins dynamiques modérés/élevés et une cote modérée pour les facteurs de risque statiques. Tandis qu'ils auraient un potentiel de réintégration sociale (notamment du fait de leur conformité) (Ruddell et Gottschall, 2011), il n'en demeure pas moins que leur ancrage aux valeurs criminelles reste fort.

**Tableau 4. Répartition de la PMQI des PI affiliées à un GMS en fonction de la souche d'un groupe criminalisé, de 2017-2018 à 2024-2025**

GMS	Sud-Asiatique (COSA)	Autochtone (COA)	Est-Européenne (COEE)	Gangs de rue (GDR)	Bande de motards (BMHL)	Traditionnel Italien (COTI)	Traditionnel Québécois (COTQ)
2017-2018	0,0	0,0	1,0	209,5	69,2	9,3	10,4
2018-2019	0,0	Donnée manquante	0,3	170,7	62,6	3,7	7,7
2019-2020	1,0	0,2	0,4	159,6	56,2	0,5	8,8
2020-2021	0,6	0,4	1,0	145,1	44,3	0,9	6,3
2021-2022	1,0	0,4	1,1	190,7	43,7	1,2	7,4
2022-2023	0,7	1,1	1,1	220,0	43,2	0,3	5,8
2023-2024	0,2	0,7	1,0	243,2	42,3	1,1	5,1
<b>2024-2025</b>	Donnée manquante	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>305,8</b>	<b>55,0</b>	<b>0,6</b>	<b>8,8</b>

Selon la répartition de la PMQI des PI affiliées à un GMS<sup>3</sup> en fonction de la souche du groupe criminalisé d'appartenance, nous observons une représentation majoritaire (82,5 %) des gangs de rue (GDR). Ce sont ensuite les bandes de motards hors-la-loi qui sont les plus représentées, avec 14,8 %. Les autres souches de groupes criminalisés sont bien moins présentes au sein des établissements de détention, se subdivisant entre le groupe des traditionnels Québécois (COTQ – 2,4 %), des traditionnels Italiens (COTI – 0,2 %) et des Est-Européens (COEE – 0,1 %). Soulignons également la présence du crime organisé autochtone qui, bien qu'ayant connu un pic en 2022-2023 (0,4 % de représentativité), il est rattaché à un groupe sous-représenté au fil du temps. Enfin, les données sont manquantes quant à la présence des groupes criminalisés sud-asiatiques pour l'année 2024-2025, mais il n'en demeure pas moins qu'ils restent minoritaires selon les données disponibles depuis 2017-2018.

<sup>3</sup> Plusieurs souches de groupes criminalisés ne sont pas représentées ici. Elles représentent une part négligeable des personnes incarcérées au cours des années ciblées.

**Tableau 5. Évolution de la PMQI des PI affiliées aux gangs de rue**

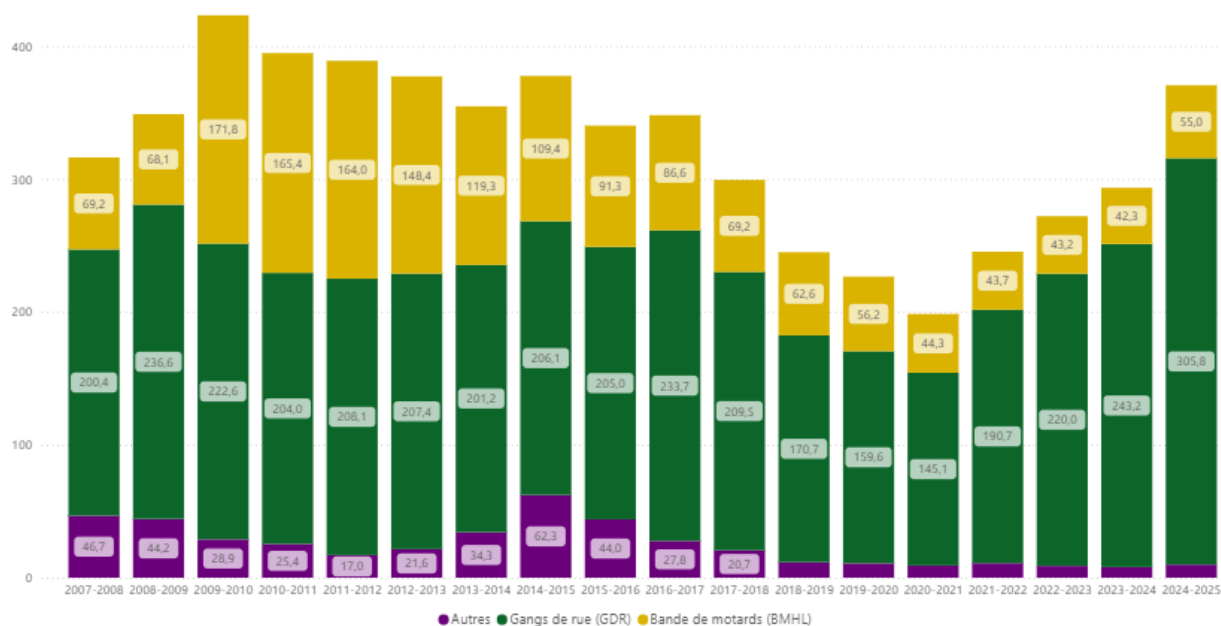
GMS	Gangs de rue (GDR)	Évolution
2017-2018	210	–
2018-2019	171	-18,5 %
2019-2020	160	-6,5 %
2020-2021	145	-9,1 %
2021-2022	191	31,4 %
2022-2023	220	15,3 %
2023-2024	243	10,5 %
<b>2024-2025</b>	<b>306</b>	<b>25,9 %</b>

Les GDR, bien que demeurant la part majoritaire des groupes criminalisés présents dans les établissements de détention du Québec, ont vu leur PMQI diminuée entre 2017-2018 et 2020-2021 (- 30,8 %). Deux (2) augmentations notables sont toutefois à souligner :

- En 2021-2022, une hausse de 31,4 % qui est le premier retournement après trois (3) années consécutives de baisse (2018-2021). C’est également la plus forte croissance en pourcentage. Cette année est suivie d’une hausse constante arrivant à un second pic.

En 2024-2025, une augmentation de 25,9 % est constatée. Cela témoigne que, sur l’ensemble de la période allant de 2020-2021 à 2024-2025, la représentativité a plus que doublé, enregistrant une hausse de 110,7 %.

**Évolution de la répartition moyenne des PI selon les souches de groupes criminalisés, depuis 2007-2008**



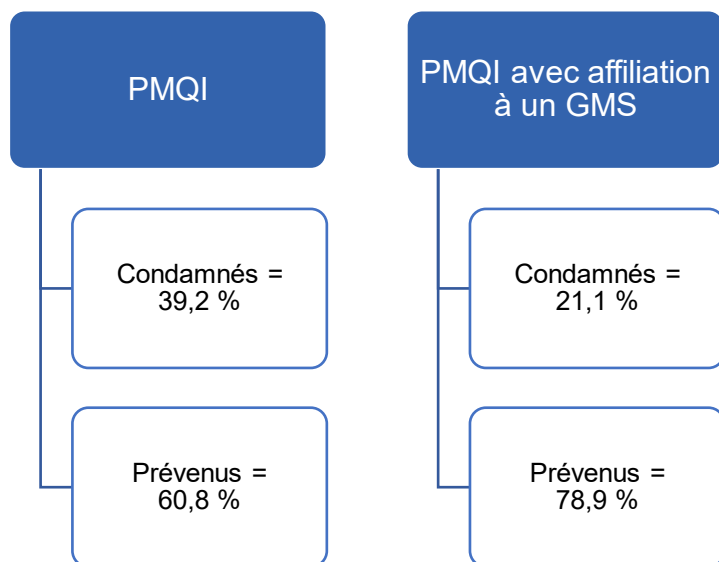
Source : Ministère de la Sécurité publique

**Les GDR demeurent la souche de groupes criminalisés la plus représentée dans les ED. Entre 2020-2021 et en 2024-2025, la population des GDR a connu une évolution de 110,7 %. Celle-ci est de 25,9 % entre 2023-2024 et 2024-2025.**

## Portrait selon le statut

Les statuts de détention désignent la situation juridique des personnes incarcérées à l'intérieur du système correctionnel provincial. Ils sont définis en fonction du stade des procédures judiciaires, de la nature de la peine imposée ou encore d'une ordonnance du tribunal. Dans le cas de ce portrait, notre regard s'est attardé sur les deux (2) statuts principaux présents dans les ED provinciaux. D'une part, les PI condamnées, où l'on considère les personnes ayant été jugées coupables et condamnées à une peine inférieure à deux (2) ans moins un jour (inclut les peines fermes, les peines discontinues et les peines hybrides avec surveillance communautaire partielle). D'autre part, les PI prévenues, qui sont les personnes incarcérées en attente d'un procès, d'une sentence ou de procédures judiciaires (précisons que c'est ici le statut le plus fréquent dans les ED provinciaux, et ce, depuis plusieurs années).

**Tableau 6. Répartition moyenne selon le statut en 2024-2025**



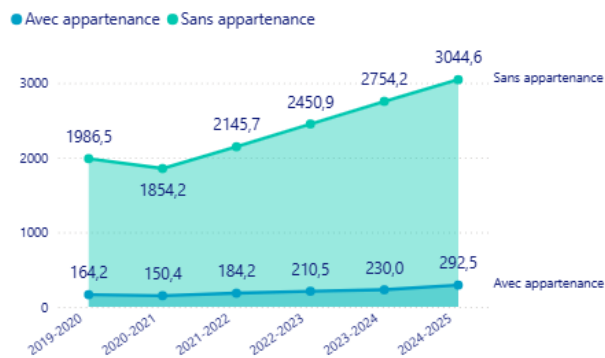
Les données ci-dessus rapportent que les prévenus sont la population majoritaire, que les PI soient affiliées à un GMS ou non. Cependant, la part de prévenus est plus importante pour les PI affiliées à un GMS, constat qui se reflète au cours des ans. Ainsi, les prévenus affiliés à un GMS représentent 8,8 % de la population générale de prévenus. Quant aux détenus affiliés à un GMS, ils représentent 3,8 % de la population générale de détenus. Ces données sont semblables depuis les deux dernières années.

**Une plus grande proportion des PI liées à un GMS sont incarcérées de façon préventive.**

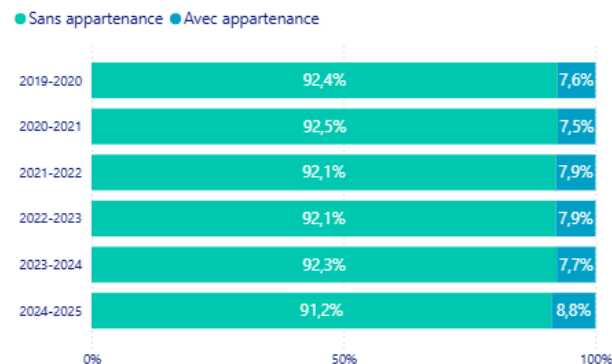
## Profil des prévenus affiliés à un groupe criminel, en 2024-2025

La PMQI des personnes affiliées à un groupe criminel est de 292,5 pour l'année 2024-2025. Elle est en augmentation de 78,2 % depuis 2019-2020. La proportion de personnes avec affiliation, stable depuis 2019-2020, marque une légère augmentation en 2024-2025, atteignant 8,8 %.

**PMQI des personnes prévenues par appartenance ou non à un groupe criminel**



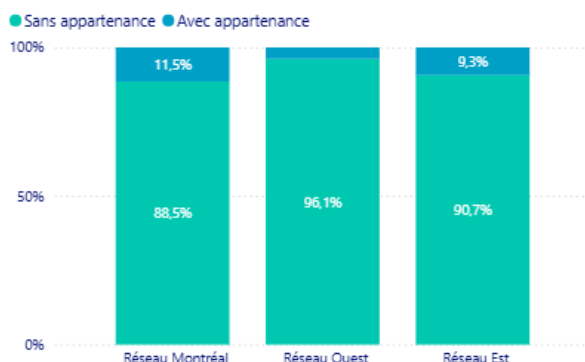
**PMQI des personnes prévenues – proportions par appartenance à un groupe criminel ou non**



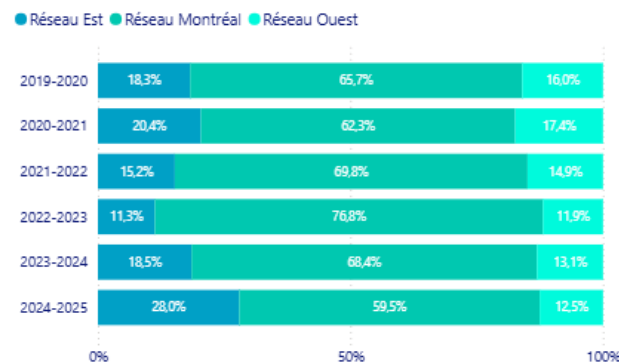
Source : Ministère de la Sécurité publique

Lorsque nous ventilons par proportion au sein de chaque réseau, le réseau correctionnel de Montréal comprend le plus de personnes affiliées à des groupes criminels en 2024-2025 (11,5 %), suivi de l'Est (9,3 %) et enfin de l'Ouest (3,9 %). Lorsque nous distribuons les personnes avec une affiliation par réseau et par année, nous constatons des fluctuations au fil des années. Toutefois, la part du réseau de l'Est a connu une importante augmentation ces deux (2) dernières années, permettant notamment la baisse de la part du réseau de Montréal, tandis que celle du réseau de l'Ouest reste stable.

**PMQI des personnes prévenues avec appartenance à un groupe criminel ou non en 2024-2025 – proportions par réseau**



**PMQI des personnes prévenues avec appartenance ou non à un groupe criminel en 2024-2025 – proportions par réseau**

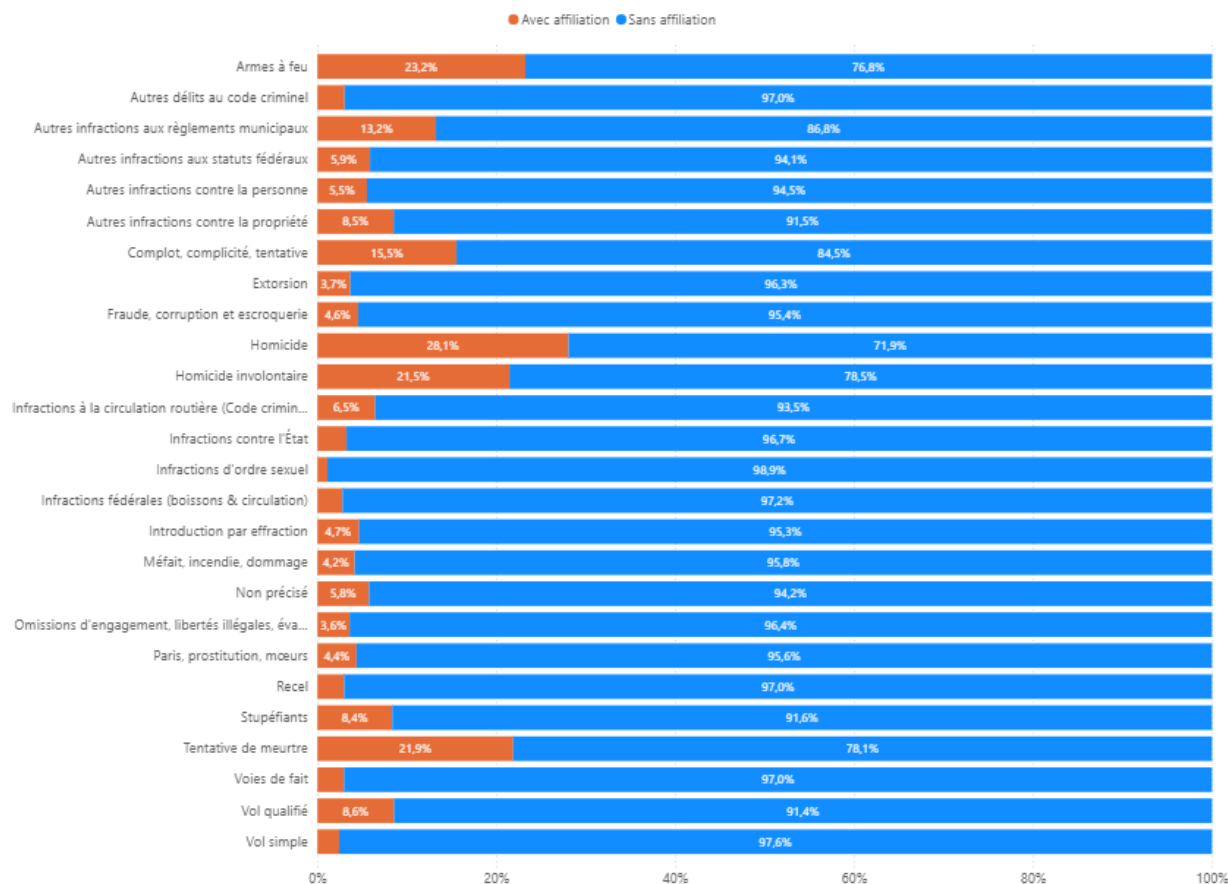


Source : Ministère de la Sécurité publique

## Comparutions des PI affiliées à une souche d'un groupe criminalisé

Afin d'avoir un portrait précis de la commission d'actes délictuels de la population à l'étude, nous nous concentrons sur les motifs de comparution<sup>4</sup>. Tout d'abord, notre analyse compare les infractions en fonction de l'affiliation ou non à un GMS.

### Proportion de la PMQI des PI affiliées ou non à un GMS en fonction des infractions, en 2024-2025

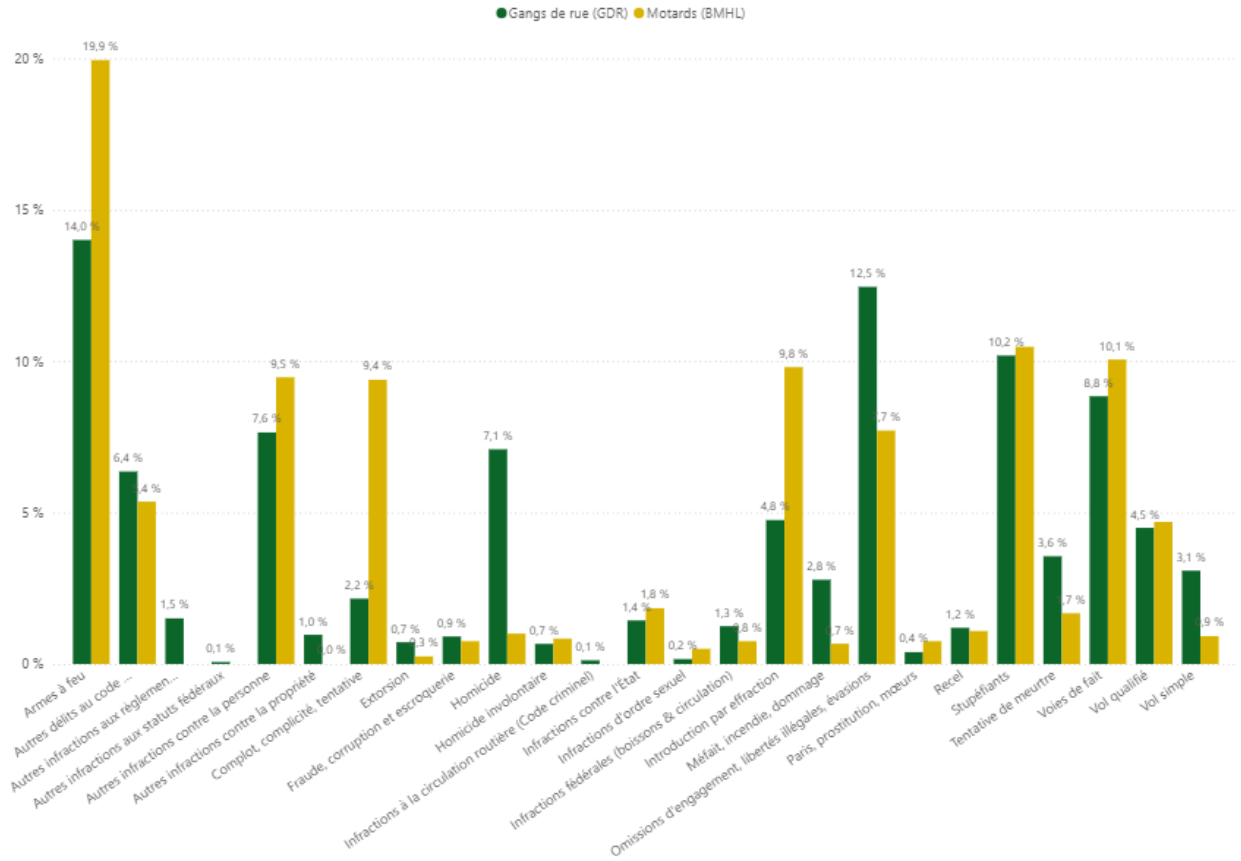


Source : Ministère de la Sécurité publique

Nous constatons que les PI affiliées à un GMS comparaissent pour certains délits spécifiques en comparaison de la population générale : les infractions par armes à feu (23,2 %), les homicides volontaires (28,1 %) et involontaires (21,5 %), les tentatives de meurtre (21,9 %) et les complots, complicité et tentatives (15,5 %).

<sup>4</sup> IPE, dans le graphique ci-dessous, signifie « Introduction par effraction ».

## Proportion de la PMQI des PI affiliées aux GDR et aux BMHL en fonction des infractions, en 2024-2025



Source : Ministère de la Sécurité publique

Si on se concentre maintenant sur les deux (2) plus importantes souches de groupes criminalisés, soit les GDR et les BMHL, nous constatons que :

- la première cause de comparution des BMHL<sup>5</sup> est les infractions par armes à feu (19,9 %). En 2023-2024, elle provenait des complots, complicités et évasions (8,6 % en 2023-2024 contre 9,4 % en 2024-2025). Nous trouvons ensuite les infractions liées aux stupéfiants (10,5 % en 2024-2025 contre 1,2 % en 2023-2024). Enfin, en troisième position, ce sont les voies de fait (10,1 % en 2024-2025 contre 0,5 % en 2023-2024), suivies de près par les introductions par effraction (9,8 % en 2024-2025 contre 0,5 % en 2023-2024);
- Quant au GDR, la première cause de comparution est également les infractions par armes à feu (14,0 %). En 2023-2024, elle provenait des tentatives de meurtre (23,9 % en 2023-2024 contre 3,6 % en 2024-2025). Nous trouvons ensuite les omissions d'engagement, libertés illégales et évasions (12,5 % en 2024-2025 contre 4,5 % en 2023-2024). Enfin, les infractions liées aux stupéfiants prennent la troisième place (10,2 % en 2024-2025 contre 6,4 % en 2023-2024). Notons qu'en 2023-2024, les homicides (16,0 %) prenaient la troisième place du classement alors qu'ils sont à la sixième place en 2024-2025 (7,1 %).

<sup>5</sup> « Les BMHL ont recours à la corruption et aux pots-de-vin pour faciliter leurs activités criminelles. Les liens qu'entretiennent certaines sections avec des clubs militaires peuvent fournir des recrues qui ont des connaissances spécialisées sur le chiffrement des communications, les armes, les explosifs et la technologie. Les membres de ces clubs peuvent avoir des contacts dans d'autres pays à la suite de leurs affectations à l'étranger, et peuvent aussi avoir accès à des communautés dans différentes bases militaires au Canada qui peuvent être vulnérables au trafic de drogue et au recrutement. De plus, tisser des liens avec des politiciens peut être utilisé par les BMHL pour faciliter les activités personnelles et peut également être utilisé pour étendre leurs réseaux, se protéger des forces de l'ordre ou faciliter les efforts de contre-ingérence. » (Service canadien des renseignements criminels 2023 : 10).

Finalement, nous constatons que sur la totalité des PI affiliées à un GMS, les GDR comparaissent majoritairement pour :

- 97,8 % des homicides, 92,9 % des tentatives de meurtre et 83,1 % des homicides involontaires;
- 89,4 % des omissions d'engagement, libertés illégales et évasion;
- 81,5 % des voies de fait;
- 79,2 % des infractions par armes à feu.

**Les infractions par arme à feu<sup>6</sup>, de complot et complicité ainsi que d'homicide, tentative de meurtre et homicide involontaire se posent principalement chez la clientèle affiliée aux GMS.**

**Plus précisément, les infractions par armes à feu, les omissions d'engagement, libertés illégales et évasions ainsi que les infractions liées aux stupéfiants sont la première cause des comparutions pour les GDR. Les infractions par arme à feu, liées aux stupéfiants et les voies de fait sont les premières causes de comparution pour les BMHL.**

**Pour les comparutions pour armes à feu, chez les GMS, 79,2 % d'entre elles sont affiliées à un GDR. Une diminution notable par rapport à 2023-2024 où la proportion était de 95,0 %.**

---

<sup>6</sup> « La violence et la criminalité liées aux armes à feu connaissent une hausse généralisée au Canada. Les GCO contribuent à cette tendance du fait de leur propension à avoir recours à la violence. Les actes de violence commis par des GCO dans des lieux publics représentent un risque important pour la population, compte tenu de l'indifférence pour la sécurité d'autrui et l'impulsivité des individus qui en sont souvent les auteurs » (Service canadien des renseignements criminels 2023 : 6). Au Canada, « 71 % des GCO évalués commettent des actes de violence allant de l'intimidation et des voies de fait jusqu'aux fusillades et homicides; 43 % des GCO ont recours à la violence en tant que tactique offensive faisant partie intégrante d'une stratégie ou utilisent des armes à l'appui de leurs activités criminelles; 36 % des GCO possèdent/utilisent des armes à feu (pourcentage probablement plus élevé en réalité, compte tenu de la propension des GCO à utiliser des armes à feu); 46 % de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2021 seraient liés à des GCO et à des rivalités entre gangs; 74 % des homicides liés à des GCO en 2021 impliquaient des armes à feu – une proportion presque double l'ensemble des homicides commis cette année-là (38 %) » (Service canadien des renseignements criminels 2023 : 6).

## Durée moyenne des séjours

En 2024-2025, la durée moyenne des séjours<sup>7</sup> des PI affiliées à un GMS est supérieure à celle des PI sans affiliation à un GMS, qu'elles soient condamnées ou prévenues. Une seule différence s'observe pour les peines discontinues où les PI sans affiliation à un GMS ont une durée de séjour légèrement supérieure.

**Tableau 7. Durée moyenne des séjours (en jours) des PI affiliées ou non à un GMS, selon leur statut en 2024-2025**

Condamnées Sans affiliation à un GMS	Condamnées Avec affiliation à un GMS	Discontinues Sans affiliation à un GMS	Discontinues Avec affiliation à un GMS	Prévenues Sans affiliation à un GMS	Prévenues Avec affiliation à un GMS
72,9	125,6	9,9	7,7	41,0	161,0

Ce constat est identique à celui réalisé dans les dernières années dont les données sont visibles ci-dessous :

**Tableau 8. Durée moyenne des séjours (en jours) des PI liées à un GMS selon leur statut, depuis 2018-2019**

Année financière	Détenus Sans affiliation à un GMS	Détenus Avec affiliation à un GMS	Prévenus Sans affiliation à un GMS	Prévenus Avec affiliation à un GMS
2018-2019	66,6	93,1	23,2	75,5
2019-2020	64,4	90,1	25,4	79,9
2020-2021	79,2	122,1	37,8	101,8
2021-2022	74,1	123,2	39,3	106,7
2022-2023	79,4	124,7	38,7	140,6
2023-2024	74,5	118,1	39,9	133,3

Bien que les données disponibles dans le portrait de 2023-2024 ne subdivisent pas les personnes condamnées des personnes en peine discontinue, il n'en demeure pas moins que nous pouvons constater une relative stabilité dans la durée de prise en charge des PI condamnées affiliées à un GMS, entre 2020-2022 et 2022-2023. Cependant, une baisse notable s'observe en 2023-2024 (-6,6 jours) avant de remonter à des durées comparables aux années précédentes, en 2024-2025 (+7,5 jours).

Un constat différent s'observe avec la durée de séjour des PI prévenues avec affiliation à un GMS, qui augmente considérablement depuis les dernières années (+20,4 jours par rapport à 2022-2023 et +85,5 jours par rapport à 2018-2019). Notons que la baisse observée en 2023-2024 pour les PI condamnées affiliées à un GMS s'observe également pour celles prévenues.

**En moyenne, les PI affiliées à un GMS sont hébergées plus longtemps dans les ED, peu importe leur statut. Toutefois, la prévalence est encore plus marquée pour les PI prévenues, une tendance qui ne cesse de s'accroître depuis les cinq (5) dernières années (excepté 2023-2024).**

<sup>7</sup> La durée moyenne des séjours est calculée en fonction des séjours terminés durant l'année. Il ne s'agit donc pas de la durée moyenne de présence, qui, elle, réfère au nombre total de jours qu'une personne a passé en détention au cours de l'année, et ce, peu importe le nombre de séjours.

## Portrait selon le comportement en établissement

L'évaluation du comportement des personnes incarcérées dans les ED du Québec est un processus essentiel à la gestion correctionnelle. Elle permet de soutenir la prise de décisions concernant la sécurité, la participation aux programmes, les permissions de sortir ou encore la libération conditionnelle. Nous verrons dans cette section la question de l'introduction et l'utilisation de téléphones cellulaires (qui permettent le maintien des activités illicites réalisées par les GMS), et la prévalence des manquements disciplinaires.

### Introduction et utilisation de téléphones cellulaires

Les données disponibles sur l'introduction et l'utilisation des téléphones cellulaires proviennent des statistiques de saisies de cellulaires en ED publiées sur Québec.ca.

**Tableau 9. Saisies de téléphones cellulaires au cours des 3 dernières années financières**

Année financière	Nombre de cellulaires saisis	Variation
2021-2022	1 021	–
2022-2023	1 675	64,0 %
2023-2024	1 975	18,0 %
<b>2024-2025</b>	<b>2 599</b>	<b>31,6 %</b>

Nous constatons que le nombre de cellulaires saisis est en constante augmentation depuis les trois (3) dernières années avec un nouveau pic atteint en 2024-2025 (+31,6 % par rapport à 2023-2024 et +154,6 % par rapport à 2021-2022). Notons que la grande majorité des cellulaires ont été saisis dans les ED qui accueillent le plus de personnes affiliées à un groupe menaçant la sécurité.

L'augmentation du nombre de téléphones cellulaires saisis peut être attribuée à une conjonction de facteurs. Parmi ceux-ci figurent la mise en œuvre de plusieurs mesures de sécurisation déployées en 2024-2025, la présence persistante de groupes criminalisés, la recrudescence des livraisons par drone, le renforcement du renseignement en collaboration avec les corps policiers ayant permis des fouilles ciblées, ainsi que la vigilance accrue du personnel. Il convient de souligner que cette fluctuation, qu'elle soit à la hausse ou à la baisse, ne saurait être imputée à un seul facteur isolé.

**La saisie de téléphones cellulaires ne cesse d'augmenter depuis 2021-2022, atteignant un nouveau pic en 2024-2025 (+31,6 % par rapport à 2023-2024).**

### Rapports disciplinaires et manquements afférents

Tandis que le nombre de rapports disciplinaires attribués à la population carcérale globale est en augmentation constante depuis les quatre (4) dernières années, nous constatons un pic dans le nombre de ces rapports attribués à une PI affiliée à un GMS dans les deux (2) dernières années (+500 rapports en 2024-2025 par rapport à 2023-2024, comparés à une diminution de 355 rapports pour la population totale).

**Tableau 10. Proportion des rapports disciplinaires attribués aux PI affiliées à un GMS, depuis 2017-2018**

Année financière	Nombre de rapports disciplinaires de la population totale	Nombre de rapports disciplinaires attribués à une PI affiliée à un GMS	Proportion de rapports disciplinaires attribués à une PI affiliée à un GMS par rapport à la population totale	Proportion des PI affiliées à un GMS par rapport à la population totale
2017-2018	19 691	2 175	11,0 %	6,2 %
2018-2019	19 738	1 748	9,0 %	5,4 %
2019-2020	20 036	1 542	8,0 %	5,6 %
2020-2021	16 812	1 441	8,6 %	6,0 %
2021-2022	17 381	1 752	10,1 %	6,1 %
2022-2023	20 007	2 047	10,2 %	6,1 %
2023-2024	23 725	2 551	10,8 %	6,0 %
<b>2024-2025</b>	<b>23 370</b>	<b>3 051</b>	<b>13,1 %</b>	<b>6,9 %</b>

Cette augmentation relative de 19,6 % est supérieure à celle de la proportion des PI affiliées à un GMS par rapport à la population totale (augmentation relative de 15,0 %). Cela signifierait donc une augmentation des manquements disciplinaires réalisés par les PI affiliées à un GMS.

**Dans la commission de manquements disciplinaires, les PI affiliées à un GMS présentent une implication de plus en plus marquée.**

Le tableau 12 montre que 89,2 % des rapports disciplinaires attribués à une PI affiliée à un GMS visent une PI liée au GDR alors que les gangs de rue représentent 82,5 % de la population affiliée à une souche de groupe criminalisé. Des résultats constants à ceux observés en 2023-2024 (87,7 % de rapports disciplinaires pour une représentation de 82,7 % de la population).

**Tableau 11. Distribution des rapports disciplinaires attribués à une PI affiliée à un GMS par souche de groupes criminalisés, en 2024-2025**

Distribution des rapports disciplinaires	GDR	BMHL	COTQ
Répartition des 3 051 rapports disciplinaires attribués aux PI affiliées	2 721	291	39
Proportion des rapports parmi les PI affiliées	89,2 %	9,5 %	1,3 %
Proportion de la souche du groupe criminalisé	82,5 %	14,8 %	0,2 %

Les PI affiliées au BMHL sont, quant à elles, responsables de 9,5 % de ces rapports disciplinaires alors qu'elles représentent 14,8 % de la population carcérale affiliée à une souche de groupe criminalisé. Le constat est encore plus minime pour les COTQ qui, en représentant 0,2 % de la population carcérale affiliée à une souche de groupe criminalisé, sont responsables de la production de 1,3 % des rapports.

Finalement, notons que les GDR représentent 5,7 % de la population carcérale générale, mais comptent pour 13,4 % des rapports disciplinaires produits en 2024-2025. Un chiffre en augmentation depuis les deux (2) dernières années, considérant qu'il était de 9,1 % en 2022-2023 pour une représentativité de 4,7 % de la population carcérale. En comparaison, les BMHL connaissent une plus légère augmentation en représentant 1,0 % de la population carcérale générale et en comptant pour 1,4 % des rapports disciplinaires (en 2022-2023, ils représentaient également 1,0 % de la population carcérale et comptaient pour 0,9 % des rapports).

**Pour la période 2024-2025, une PI liée aux GDR a écopé, en moyenne, de neuf (9) rapports disciplinaires alors qu'une PI liée aux BMHL a reçu, en moyenne, cinq (5) rapports.**

Selon les données du tableau 13, les GDR accumulent 11,9 % des manquements disciplinaires parmi la population carcérale, soit une augmentation de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2023-2024 (où ils accumulaient 9,7 % des manquements). Leur poids démographique est pourtant de 5,7 % en 2024-2025 par rapport à 5,0 % en 2023-2024, soit une augmentation de 0,7 point de pourcentage. Nous pouvons donc en conclure que les GDR reçoivent, en 2024-2025, une part un peu plus importante de manquements disciplinaires qu'en 2023-2024.

**Tableau 12. Distribution proportionnelle des manquements disciplinaires aux PI par catégorie et par souche de groupes criminalisés, en 2024-2025**

Manquements disciplinaires	Sans affiliation	Avec affiliation	GDR	BMHL	COTQ
Actes de nature obscène	96,4 %	3,6 %	3,1 %	0,5 %	0,0 %
Don/échange non autorisé d'objets	81,9 %	18,1 %	17,1 %	1,0 %	0,0 %
Endommagement de biens	86,0 %	14,0 %	11,8 %	1,9 %	0,2 %
Entraves aux activités	88,6 %	11,4 %	8,9 %	2,1 %	0,3 %
Possession, usage ou commerce d'objets interdits	84,3 %	15,7 %	14,1 %	1,4 %	0,2 %
Refus de participer aux activités obligatoires	87,2 %	12,8 %	10,8 %	2,0 %	0,0 %
Refus de se conformer aux règlements	85,6 %	14,4 %	13,1 %	1,1 %	0,1 %
Violence physique, verbale et langage/gestes injurieux ou menaçants	90,2 %	9,8 %	8,6 %	1,2 %	0,1 %
<b>Répartition des manquements parmi les différents groupes</b>	<b>86,6 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>11,9 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>0,2 %</b>

Au sein des personnes affiliées, les GDR représentent 88,9 % des manquements disciplinaires reçus, une part un peu moindre qu'en 2023-2024 (-1,2 point de pourcentage). Par ailleurs, nous constatons qu'un peu plus de la moitié de ces manquements disciplinaires (53,5 %) implique un employé du Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) ou une autre PI<sup>8</sup>. Toutefois, cette proportion reste inférieure à celle concernant les PI sans affiliation à des GMS qui ont une part de 60,0 % de manquements impliquant un employé ou une autre PI. Si on compare ces proportions en fonction de la souche du groupe criminalisé, nous constatons qu'elle change peu entre les GDR (53,6 %)<sup>9</sup> et les BMHL (53,5 %). Seules font exception les PI rattachées au crime organisé traditionnel québécois (COTQ), pour qui les manquements impliquant un tiers se situent en dessous des 50,0 % (49,0 %).

**Ces observations montrent qu'en comparaison des PI affiliées à d'autres souches de groupes criminalisés, celles affiliées aux GDR ont plus de difficultés à se conformer et tendent à confronter l'autorité.**

<sup>8</sup> Nous considérons ici, les actes de nature obscène, les entraves aux activités, le refus de participer aux activités obligatoires, les refus de se conformer aux règlements et la violence physique, verbale et langage/gestes injurieux ou menaçants.

<sup>9</sup> Ces résultats appuient la littérature existante dans laquelle on observe invariablement que l'appartenance à un gang est associée aux inconduites en établissement et prédit spécialement les incidents avec violence et ceux liés aux stupéfiants. Soulignons notamment que « le niveau de violence en établissement parmi les délinquants affiliés à un gang variait selon le niveau d'affiliation aux gangs : les membres principaux des gangs étaient plus susceptibles que les associés d'avoir des comportements violents » (MacDonald et coll. 2023 : 38).

## Portrait sociodémographique des PI affiliées à un GMS

*Cette partie est un ajout de l'année 2024-2025, certaines comparaisons avec les années antérieures ne pourront donc pas se faire. Cependant, une approche de la description des PI affiliées à un GMS par leurs caractéristiques sociodémographiques peut permettre d'adapter la prise en charge de ces dernières.*

La réalisation d'un profil sociodémographique des personnes incarcérées constitue une démarche essentielle pour comprendre les facteurs associés aux comportements violents en détention, pour ajuster les interventions correctionnelles, et pour optimiser la gestion de la sécurité institutionnelle. Selon Griffin et Hepburn (2006), l'âge, le genre, l'origine ethnique/raciale, les antécédents d'incarcération, et l'historique de violence sont tous statistiquement liés à la probabilité de comportements violents en détention. Ces auteurs soulignent également que l'affiliation à un gang est un facteur prédictif significatif. À partir de ces données probantes, la constitution d'un profil sociodémographique prend tout son sens, et ce, pour plusieurs raisons :

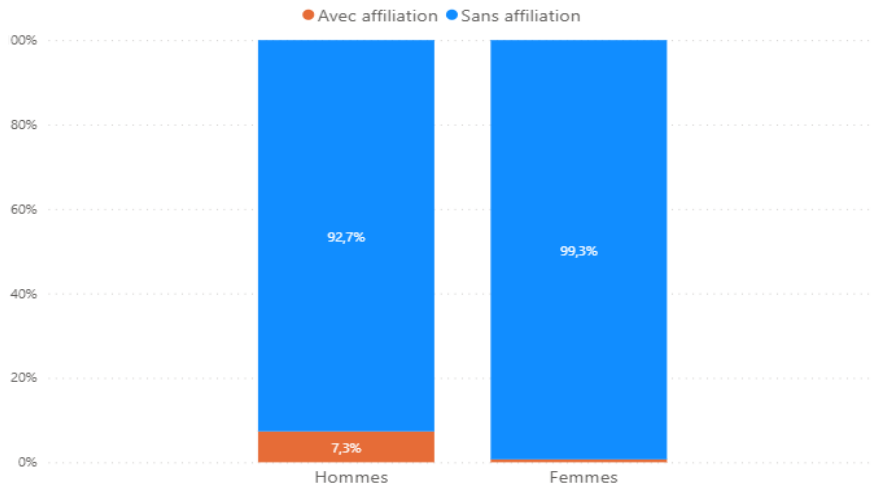
- Les données sociodémographiques permettent de mieux identifier les groupes à risque de comportements violents;
- Les profils permettent d'éclairer des décisions clés pour qu'elles soient mieux fondées et objectivement justifiables;
- Plutôt que de traiter la population carcérale comme un groupe homogène, le profil sociodémographique permet une intervention personnalisée, la prise en compte de facteurs systémiques et la réduction des biais dans la prise de décisions.

Néanmoins, nous sommes confrontés au contexte de collecte des données sociodémographiques en contexte carcérale, limitant celles-ci à des données partielles, voire peu fiables. En effet, tandis que certaines informations sont obtenues par autodéclaration, d'autres ne sont pas obligatoires à la collecte d'informations et/ou ne sont pas mises à jour après leur collecte à l'admission. Il n'en demeure pas moins que des données, même partielles, peuvent fournir des indicateurs éclairants, en plus d'ouvrir la réflexion sur le type de données (et leur méthode de collecte) nécessaires dans le futur.

### Portrait selon le sexe

Un portrait sur les GMS ne peut délaissier la question du genre, qui est fondamentale pour éviter des généralisations biaisées, révéler des dynamiques de pouvoir, mieux comprendre la diversité des parcours dans les milieux criminels, mais aussi et surtout adapter la prise en charge des PI en fonction des besoins spécifiques liés au genre. Bien que les seules données disponibles correspondent au sexe (biologique) des PI (et non à leur genre), qu'elles nous permettent néanmoins de poser un regard préliminaire sur cette situation au sein des ED provinciaux.

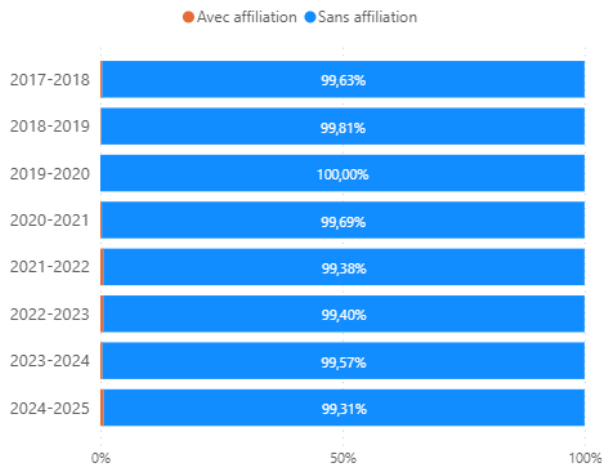
## Répartition de la PMQI selon l'affiliation à un GMS et le sexe, en 2024-2025



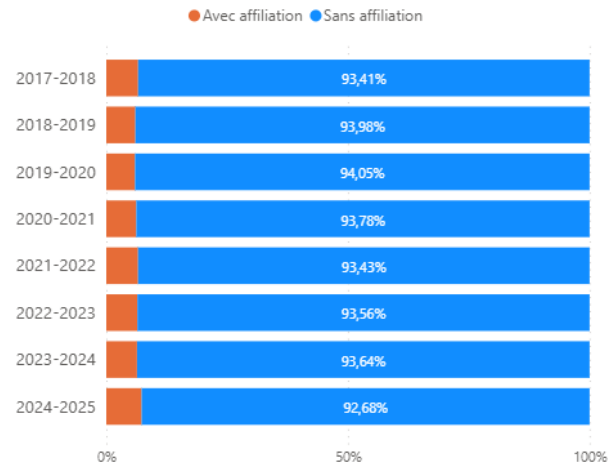
Source : Ministère de la Sécurité publique

Sans étonnement, nous constatons une prévalence d'hommes affiliés à un GMS en 2024-2025. Ils représentent 99,4 % des PI affiliées à un GMS et 7,3 % de la PMQI masculine globale.

### Proportion de la PMQI féminine selon l'affiliation ou non à un GGMS, depuis 2017-2018



### Proportion de la PMQI masculine selon l'affiliation ou non à un GMS, depuis 2017-2018



Source : Ministère de la Sécurité publique

Depuis 2017-2018, la PMQI des PI affiliées à un GMS a globalement augmenté, autant pour les femmes que pour les hommes. Tandis, qu'en 2017-2018, les femmes affiliées à un GMS représentaient 0,37 % de la PMQI globale, elles sont de 0,69 % en 2024-2025, ce qui représente une augmentation relative d'environ 86,5 % (+0,32 point de pourcentage). Quant aux hommes, qui représentaient 6,59 % de la PMQI globale en 2017-2018, ils sont désormais 7,32 % de la PMQI, ce qui correspond à une augmentation relative d'environ 11,1 %. Autrement dit, la part de PMQI féminine affiliée à un GMS a connu une plus forte augmentation relative que celles des hommes.

Il n'est guère surprenant de constater, à la lumière de la littérature scientifique, que les tendances criminelles féminines ont considérablement évolué au cours des dernières décennies, tant en ce qui concerne la nature que la fréquence des infractions commises. Autrefois majoritairement impliquées dans des crimes contre les biens, les

femmes semblent aujourd'hui plus présentes dans des délits impliquant l'usage de la violence, la consommation de substances, et même le gang criminalisé. En effet, les nouvelles formes de criminalité, telles que la cybercriminalité, le terrorisme, le crime organisé et la délinquance économique et financière, connaissent une implication croissante des femmes, bien que leur participation reste relativement récente, minoritaire et moins étudiée que celle des hommes. Cette évolution met en lumière la nécessité d'analyser les dynamiques de genre dans ces nouvelles formes de criminalité pour adapter les stratégies de prévention et d'intervention (Desjardins, *en rédaction*).

## Tendances criminelles

Les crimes contre les biens ont longtemps constitué la forme dominante de délinquance féminine au Canada. Leur fréquence était particulièrement élevée dans les années 1975-1981, atteignant environ 65-70,0 % des infractions commises par les femmes. Toutefois, une tendance à la baisse s'est manifestée au fil des décennies, réduisant la proportion de ces crimes à environ 25,0 % entre 1999 et 2009. Les criminologues canadiens attribuent cette diminution à la hausse de la participation masculine aux infractions de cette nature, ce qui aurait progressivement relégué les femmes à d'autres formes de délinquance. Cette évolution souligne l'importance d'analyser les dynamiques de genre dans la criminalité et les changements qui influencent les comportements délinquants.

Parallèlement à la baisse des crimes contre les biens, une transformation significative a été observée dans la nature des infractions commises par les femmes. En effet, une augmentation des crimes incluant l'usage de la violence a été constatée, marquant une rupture avec les tendances précédentes où ce type de criminalité concernait principalement les hommes. Cette évolution pourrait être liée à plusieurs facteurs, notamment l'intensification des conflits avec la loi, une augmentation de la consommation de substances psychoactives et des conditions sociales plus difficiles. La présence accrue des femmes dans des comportements criminels traditionnellement masculins soulève des questions quant aux influences socioculturelles et économiques qui sous-tendent ces changements.

L'émergence de nouvelles tendances criminelles chez les femmes constitue un enjeu préoccupant. Alors que, par le passé, les infractions violentes étaient largement attribuées aux hommes, leur progression chez les Canadiennes appelle à une surveillance attentive de cette évolution. Il est crucial d'observer si cette tendance suit une dynamique de progression ou de dégressivité pour développer des stratégies d'intervention adaptées. L'élaboration de programmes de prévention efficaces, axés sur la réduction des facteurs de risque tels que la consommation de substances et la vulnérabilité sociale, devient une priorité pour limiter l'essor de la criminalité violente chez les femmes. En comprenant les racines de ces transformations et en mettant en place des mesures ciblées, il est possible d'agir en amont pour atténuer l'effet de ces nouvelles tendances criminelles au sein de la société canadienne.

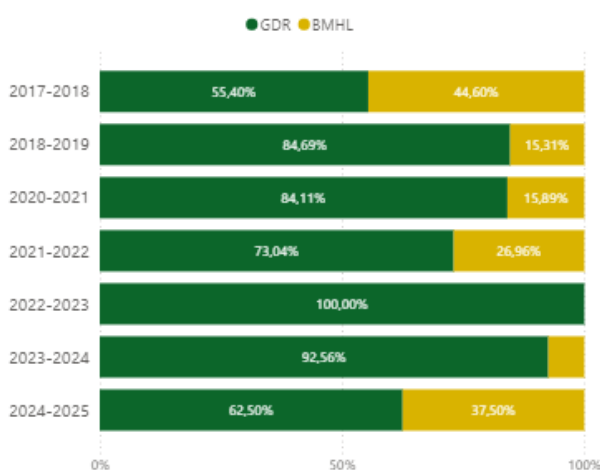
Source : Brzezińska, J. (2019). *La criminalité féminine au Canada, selon les statistiques*. *Studia Iuridica Lublinensia*, 28(2), 11-26.

Gobeil et ses collaborateurs (2022) ont étudié la perception d'hommes incarcérés et de professionnels à l'égard de la place des femmes dans les activités criminelles des hommes. Cinquante-neuf hommes incarcérés dans ED provinciaux, dont douze s'identifiant comme étant affiliés à un gang, ont été amenés à décrire la place des femmes dans leurs activités criminelles. Les résultats révèlent que, bien que les femmes soient sous-représentées au sein des réseaux criminalisés, leurs rôles y sont variés et non figés. Certaines sont perçues comme des victimes ou des complices, tandis que d'autres occupent des positions plus actives, allant jusqu'à jouer un rôle de partenaire ou de leader. Toutefois, il ressort également de cela que les femmes exerçant une influence au sein de ces milieux criminels sont souvent vues comme ayant acquis leur statut grâce à l'appui d'un homme.

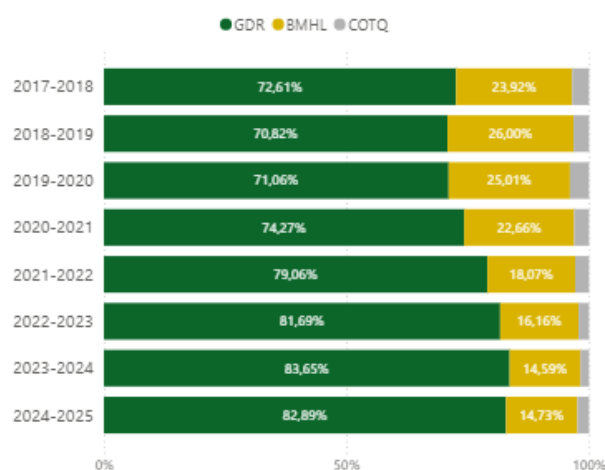
**Tandis que la prévalence des hommes et des femmes affiliées à un GMS augmente globalement depuis 2017-2018, nous constatons que les femmes affiliées à un GMS ont connu une augmentation relative plus importante que celle des hommes. Cela encourage donc à considérer le sexe dans la prise en charge de ces PI, notamment dans la reconnaissance des besoins spécifiques aux femmes affiliées à un groupe menaçant la sécurité.**

Si l'on compare désormais la prévalence des hommes et des femmes selon la souche de groupe criminalisé, nous devons tout de suite faire une précision concernant la PMQI féminine. Comme vous le constaterez dans le graphique ci-dessous, des données sont manquantes pour l'année 2019-2020 ainsi que pour l'affiliation au COTQ. C'est pourquoi ces variables sont retirées du graphique des femmes pour permettre une comparaison la plus fiable possible.

**Proportion de la PMQI féminine selon la souche de groupe criminalisé, depuis 2017-2018**



**Proportion de la PMQI masculine selon la souche de groupe criminalisé, depuis 2017-2018**



Source : Ministère de la Sécurité publique

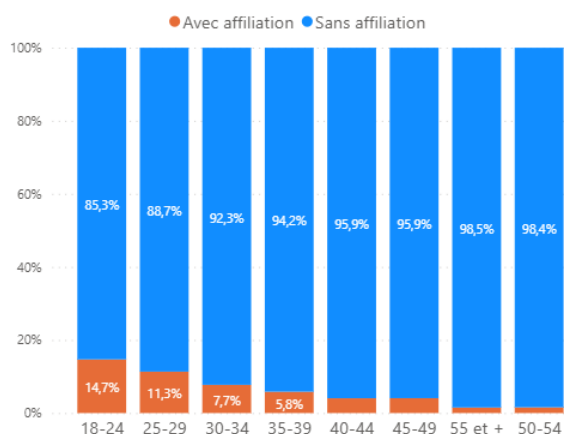
Une première observation concerne la prévalence majoritaire autant pour les femmes que pour les hommes dans leur affiliation aux GDR, et ce, depuis 2017-2018. Cependant, tandis que la tendance semble assez stable pour les hommes, nous remarquons pour les femmes un pic d'affiliation aux GDR en 2023-2024 (92,6 %) avant de procéder à une diminution majeure en 2024-2025 (62,5 %), deuxième taux le plus bas depuis 2017-2018<sup>10</sup>. Au contraire, la proportion d'affiliations des femmes aux BMHL est en augmentation en 2024-2025 (37,5 %), avec +30,06 points de pourcentage par rapport à 2022-2023 (7,4 %). En ce qui concerne les hommes, leur prévalence d'affiliation aux GDR présente une tendance à la hausse depuis 2017-2018 (+10,28 points de pourcentage en 2024-2025 par rapport à 2017-2018). Au contraire, ils sont de moins en moins présents dans leur affiliation aux BMHL (-9,19 points de pourcentage entre 2017-2018 et 2024-2025) et aux COTQ (-1,08 point de pourcentage entre 2017-2018 et 2024-2025).

<sup>10</sup> Le phénomène des GDR est décrit comme un univers foncièrement masculin. On observe également « la prévalence d'une culture machiste au sein des gangs de rue à travers laquelle les stéréotypes de genres véhiculés dans la société sont exacerbés. De fait, les filles joueraient plus souvent un rôle d'auxiliaire parmi le groupe, et leur position siègerait plus souvent en périphérie du gang. Plus encore, elles peuvent être utilisées comme des objets sexuels ou utilisées par les jeunes hommes aux fins de leurs opérations illicites. Ainsi, le sexe masculin est souvent décrit par les chercheurs comme étant dominant dans les gangs, non seulement en termes d'effectif, mais aussi entendu au sens de la domination virile de l'homme sur le sexe opposé » (Dion 2014 : 19-20).

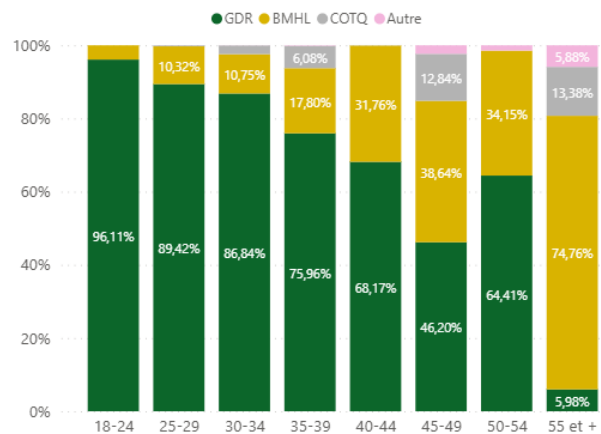
## Portrait selon l'âge

L'âge constitue une variable clé dans l'analyse des dynamiques de criminalisation. Il ne s'agit pas seulement d'un facteur descriptif, mais d'un indicateur structurant de la trajectoire criminelle, de la vulnérabilité, et des possibilités de réinsertion. Qui plus est, selon Duré (2018), l'âge pourrait avoir un effet important sur la commission d'infractions disciplinaires, un regard qui permettrait de mieux adapter les stratégies de prise en charge et d'intervention en milieu correctionnel.

**Répartition de la PMQI selon l'affiliation à un GMS et l'âge, en 2024-2025**



**Proportion de la PMQI selon l'âge et la souche de groupe criminalisé, en 2024-2025**



Source : Ministère de la Sécurité publique

Globalement, en 2024-2025, les PI affiliées à un GMS sont relativement jeunes considérant que 68,5 % d'entre elles sont âgées de 18 à 34 ans. Nous constatons également que plus l'âge avance, moins les PI sont affiliées à un GMS.

Si l'on compare désormais la proportion de la PMQI des PI affiliées à un GMS en fonction de l'âge et de la souche de groupe criminalisé d'appartenance, nous observons que :

- les membres des GDR sont les plus jeunes parmi les différentes souches de groupes criminalisés. Au sein des GDR, les plus nombreuses sont les PI de 18-24 ans (29,8 %), suivies des 25-29 ans (26,2 %). Nous observons qu'invariablement, plus l'âge avance, moins les PI sont affiliées aux GDR. Plus de la moitié des PI affiliées aux GDR (56,0 %) ont entre 18 et 29 ans;
- les membres des BMHL sont relativement plus vieux que les membres des GDR<sup>11</sup>. Au sein des BMHL, les plus nombreuses sont les PI de 40-44 ans (17,7 %), suivies des 25-29 ans (16,5 %) et des 35-39 ans (16,0 %). Nous observons que plus l'âge avance, plus les PI sont affiliées aux BMHL bien que de petites variations s'observent entre les 40-44 ans et les 55 ans et plus. Soulevons notamment la part importante des PI de 55 ans et plus (11,1 %) au sein des BMHL. Principalement, les PI affiliées aux BMHL ont entre 25 et 49 ans;

<sup>11</sup> Cela entraîne des répercussions importantes et diverses qu'il est nécessaire d'appréhender dans la gestion de cette clientèle. Par exemple, en octobre 2024, une recrue d'un groupe spécifique des BMHL a été arrêtée après avoir été recrutée à l'âge de 82 ans (voir l'article du *Journal de Montréal*, <https://www.journaldemontreal.com/2024/10/08/la-nouvelle-recrue-des-hells-angels-a-82-ans>), surprenant la division du crime organisé de la Sûreté du Québec, tout en mettant en évidence une réalité changeante dans les relations intergroupes et la criminalité à l'interne des BMHL.

- les membres des COTQ sont également, en moyenne, plus âgés que les membres des GDR. Tandis qu'aucune PI de 18-24 ans n'est affiliée au COTQ, nous constatons que la majorité est âgée de 35-39 ans (34,3 %), suivie des 45-49 ans (31,8 %). Soulevons également la part importante de PI de 55 ans et plus (12,4 %). Plus de la moitié des PI affiliées aux COTQ (66,1 %) ont entre 35 et 49 ans.

**Considérant l'importance d'une prise en charge spécifique des PI selon leur âge, notamment dans un objectif de limiter le risque de récidive, il est nécessaire de considérer cette variabilité de l'âge en fonction de l'affiliation aux différentes souches de groupes criminalisés.**

## Portrait selon la situation socioéconomique

La participation à des groupes criminalisés ne peut être comprise indépendamment du contexte socioéconomique dans lequel évoluent les individus. Les facteurs tels que la précarité financière, l'itinérance, ou l'absence de soutien affectif et matériel stable, jouent un rôle majeur dans la vulnérabilité à la criminalisation<sup>12</sup>. Ils influencent à la fois les motivations d'adhésion, la durée d'implication, et les obstacles à la réinsertion.

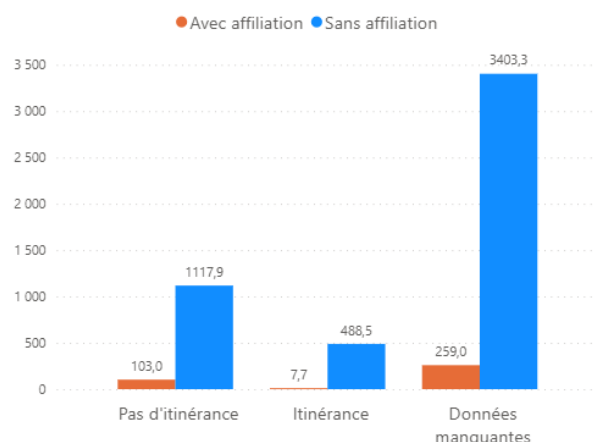
De plus, dans leur analyse des trajectoires de gangs, Dong et coll. (2015 : 83-84) soulignent l'importance de ne pas seulement tracer les contours de la carrière criminelle, mais aussi d'identifier les événements de vie susceptibles de réorienter ou d'interrompre l'implication dans les gangs, à court ou à long terme. Ces « *life-turning events* », comme l'accès à un bon emploi ou l'établissement d'une relation conjugale stable, sont décrits comme des facteurs pouvant favoriser le processus de désistance. Un regard intéressant quand on considère le risque de récidive et les moyens mis en place par les services correctionnels du Québec pour en limiter les effets.

---

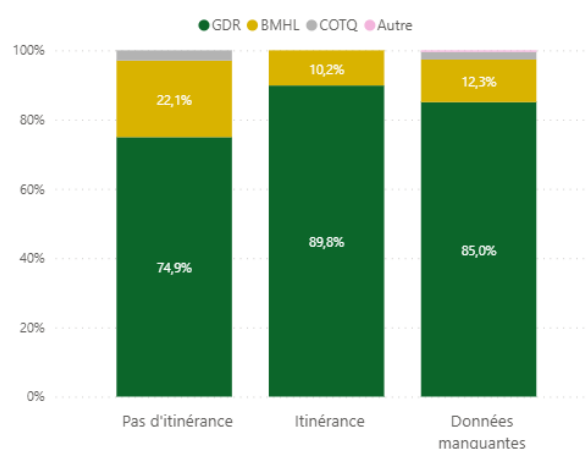
<sup>12</sup> Les recherches scientifiques associent souvent la pauvreté urbaine à la création de gangs de rue. En effet, les jeunes ayant grandi en souffrant de carences importantes des points de vue éducationnel, social et financier seraient plus à risque de s'affilier à un gang. La pauvreté comme prédicteur de formation de gangs est également souvent corrélée avec le manque d'occasions (Duré 2018). « La pauvreté persistante, le manque d'emploi et l'exclusion sociale feraient en sorte qu'il deviendrait difficile pour ces jeunes de trouver une carrière de façon légitime » (Duré 2018 : 8). À Montréal particulièrement, les gangs de rue auraient tendance à se manifester dans les milieux où les écoles seraient détériorées, les activités de loisirs quasi inexistantes et les contrôles sociaux formels et informels manquants (Leblanc, 1990). Les jeunes issus de cultures minoritaires ne seraient pas suffisamment pris en charge par les adultes de la classe dominante et sont laissés à eux-mêmes. Leblanc (1990) démontre que les lacunes vécues par ces jeunes hommes font en sorte qu'ils se retournent vers la seule famille, et le seul soutien social qu'ils peuvent se procurer. « L'univers de la rue deviendrait pour eux une porte de sortie qui leur apporte réconfort et sentiment d'appartenance. En effet, l'aspect de substitution a été abordé par plusieurs auteurs, notamment Hamel et Brisebois (2005), qui expliquent que les gangs deviennent un substitut à la famille. Dans cette perspective, l'affiliation ainsi que la commission d'actes criminels deviendraient des réalités sociales acceptables. » (Duré 2018 : 10).

## Itinérance

Répartition de la PMQI selon l'affiliation à un GMS et le statut d'itinérance, en 2024-2025



Proportion de la PMQI selon la situation d'itinérance et la souche de groupe criminalisé, en 2024-2025



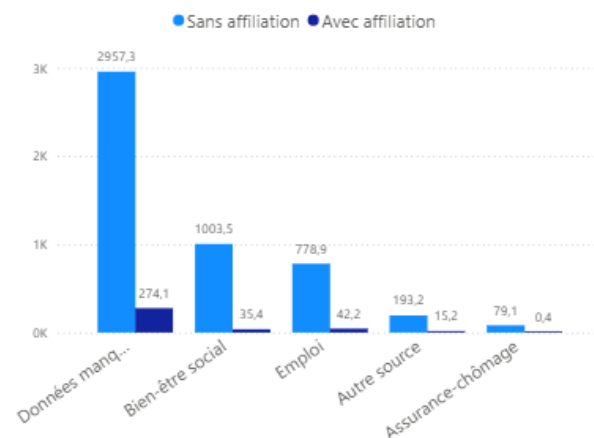
Source : Ministère de la Sécurité publique

Notre regard sur la situation d'itinérance des PI affiliées à un GMS doit se faire en considérant la place majoritaire des données manquantes concernant cette variable. Cet état de fait souligne l'importance de collecter l'information de façon constante et précise pour permettre une analyse plus pertinente dans les années à venir. Outre cet enjeu, nous remarquons que les PI avec affiliation sont moins itinérantes (7,0 % des PI affiliées à un GMS sont en situation d'itinérance) que les PI sans affiliation à un GMS (30,4 % des PI sans affiliation à un GMS sont en situation d'itinérance).

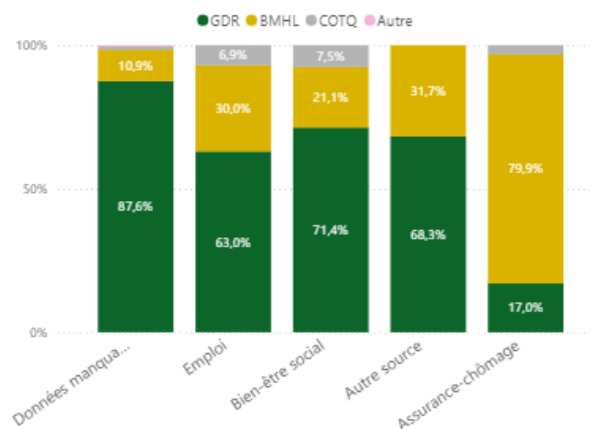
Quant aux différentes souches de groupes criminalisés, il s'avère que, parmi les PI itinérantes, celles-ci appartiennent majoritairement aux GDR (89,8 %) suivies des BMHL (10,2 %). Les PI affiliées aux GDR sont 7,8 % en situation d'itinérance, tandis que les PI affiliées au BMHL sont 3,2 % en situation d'itinérance.

## Source de revenus

Répartition de la PMQI selon l'affiliation à un GMS et la source de revenus, en 2024-2025



Proportion de la PMQI selon la source de revenus et la souche de groupe criminalisé, en 2024-2025



Source : Ministère de la Sécurité publique

Tout comme les données sur l’itinérance, les données sur la source de revenus sont très souvent manquantes. Nous vous invitons donc à prendre en compte cet enjeu dans votre appréhension des données suivantes.

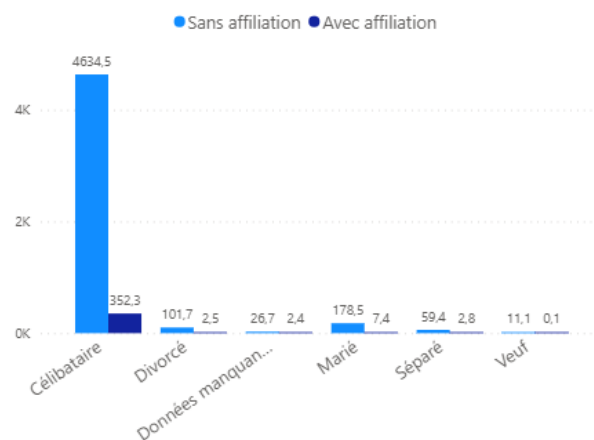
Les PI affiliées à un GMS ont majoritairement un emploi afin d’assurer leurs revenus (45,0 %). Par la suite, nous trouvons les PI affiliées à un GMS qui bénéficient des prestations d’aide sociale (38,4 %). L’assurance emploi (16,4 %) et les autres sources de revenus (0,3 %) restent minoritaires. Il est intéressant de constater qu’un inversement s’observe pour les PI sans affiliation à un GMS pour lesquelles les prestations d’aide sociale sont la source principale de revenus (48,8 %), suivies de l’emploi (38,1 %).

Au sein des différentes souches de groupes criminalisés, nous constatons que :

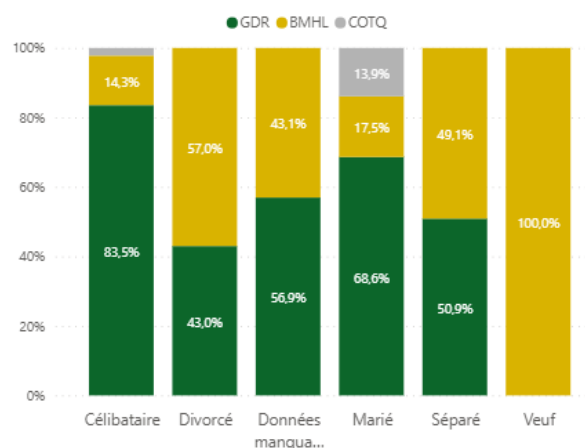
- les GDR ont pour principale source de revenus l’emploi (42,7 %), suivie des prestations d’aide sociale (40,6 %);
- les BMHL ont pour principale source de revenus l’emploi (50,1 %), suivie des prestations d’aide sociale (29,5 %) et des autres sources de revenus (19,0 %);
- les COTQ ont pour principale source de revenus l’emploi (52,2 %), suivie des prestations d’aide sociale (47,6 %). Soulignons que la PMQI des PI affiliées au COTQ concernant des revenus en provenance d’autres sources est nulle et que seul 0,2 % d’entre elles ont un revenu via l’assurance emploi.

## Statut conjugal

Répartition de la PMQI selon l’affiliation à un GMS et le statut conjugal, en 2024-2025



Proportion de la PMQI selon le statut conjugal et la souche de groupe criminalisé, en 2024-2025



Source : Ministère de la Sécurité publique

Selon les données ci-dessus, les PI affiliées ou non à un GMS sont principalement célibataires (96,5 % pour les PI affiliées à un GMS et 93,2 % pour les PI non affiliées). En deuxième position, nous trouvons les PI mariées à 2,0 % pour celles affiliées à un GMS et à 3,6 % pour celles non affiliées. Les PI affiliées à un GMS sont ensuite soit séparées (0,8 %), soit divorcées (0,7 %). Les chiffres sont un peu plus distincts pour les PI non affiliées à un GMS qui sont d’abord divorcées (2,0 %), puis séparées (1,2 %). Les PI veuves sont très peu nombreuses, autant pour celles affiliées à un GMS (0,0 %) que celles non affiliées (0,2 %).

Au sein des souches de groupes criminalisés, nous constatons que les GDR sont les plus souvent célibataires (83,4 %), suivies par les BMHL (14,2 %) et les COTQ (2,2 %). Il en est de même pour les PI mariées (68,5 % affiliées aux GDR, 17,4 % affiliées aux BMHL et 13,9 % affiliées aux COTQ). Soulignons que ce sont les PI affiliées aux BMHL qui sont les plus nombreuses à être divorcées parmi les autres souches de groupes criminalisés (46,9 %). Également, aucune PI affiliée aux COTQ n'est désignée comme divorcée, séparée ou veuve (0,0 %)<sup>13</sup>. Enfin, seules les PI affiliées aux BMHL ont été recensées comme veuves, bien que cette PMQI reste très faible (0,1).

**Bien que les données sociodémographiques disponibles ne soient que partielles, leur analyse démontre une concordance entre la situation socioéconomique des PI affiliées à un GMS et les conclusions disponibles dans la littérature scientifique. Ainsi, bien que la situation d'itinérance ne soit pas concluante, nous constatons que la majorité des PI affiliées à un GMS ont des revenus en provenance d'une autre source que l'emploi. De plus, la grande majorité est célibataire, ne répondant pas au critère de désistance des GMS par l'établissement de relations intimes stables et soutenantes.**

**Une analyse plus poussée de ces données, notamment dans une approche longitudinale et historique (histoire de vie des PI), permettrait d'établir des conclusions plus fiables et pertinentes.**

---

<sup>13</sup> L'étude de Dong et coll. (2015) révèle que les relations intimes et, notamment, une relation stable, soutenante et non criminalisée peuvent être des leviers de transformation quant à l'affiliation à des GDR. Toutefois ce rôle de levier peut varier selon le genre : chez certaines femmes, la relation conjugale peut au contraire être une porte d'entrée ou un facteur de contrôle dans le milieu criminalisé. De plus, les données obtenues pour ce portrait ne nous permettent pas un regard longitudinal sur le parcours correctionnel des PI en fonction de leur statut conjugal pour confirmer ce lien de cause à effet.

## Bibliographie

BARKER T. (2005). « One percent bikers clubs: A description », *Trends in Organized Crime*, 9(1), 101–112.

BRZEZINSKA J. (2019). « La criminalité féminine au Canada selon les statistiques », *Studia Iuridica Lublinensia*, 28(2), 11-26.

DESJARDINS C. (en rédaction). « Les femmes prises en charge par les services correctionnels du Québec. Portrait de la clientèle correctionnelle féminine 2023-2024 », *Division de la recherche et de l'infocentre*, Sous-ministériat des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique, Québec.

DION M.-E. (2014). « Analyse du phénomène des gangs de rue sur le territoire de la Ville de Québec », *Mémoire de maîtrise en service social*, Université Laval.

DONG B. et coll. (2015). "Gang membership in a developmental and life-course perspective", in DECKER S.H. et D.C. PYROOZ (ed.), *The Handbook of Gangs*, Wiley Blackwell, United Kingdom.

DURÉ K. (2018). « Travail dirigé sur les gangs de rue montréalais en prison », *Mémoire de maîtrise en criminologie*, Université de Montréal.

GOBEIL C. et coll. (2022). « Boys club : la place des femmes dans la délinquance des hommes », *Le Beccaria*.

LEBLANC M. (1990). « Le cycle de la violence physique : trajectoire sociale et cheminement personnel de la violence individuelle et en groupe », *Criminologie*, 23 (1) 41-74.

MACDONALD S.F. et coll. (2023). *Comparaison des caractéristiques, de l'adaptation au milieu carcéral et des résultats postlibératoires des groupes menaçant la sécurité*, Services correctionnels du Canada, Gouvernement du Canada.

NORTHCOTT P. (2021). « Les faits – Le crime organisé », *Gazette*, consultée sur : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/gazette/faits-crime-organise>.

RUDELL R. et GOTTSCHALL S. (2011). "Are all gangs equal security risks? An investigation of gang types and prison misconduct", *American Journal of Criminal Justice*, 36(3), 265-279.

SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS (2023). « Rapport public sur le crime organisé », gouvernement du Canada.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (2016). « Identification et gestion des groupes menaçant la sécurité (Directive du commissaire 568-3) », Ottawa.

# Annexes

## Annexe 1 – Acronymes des souches de groupes criminalisés

**BMHL** : Bande de motards hors-la-loi

**COA** : Crime organisé de souche autochtone

**COSA** : Crime organisé de souche asiatique

**COSLA** : Crime organisé de souche latinoaméricaine

**COSEE** : Crime organisé de souche est-européenne

**COTI** : Crime organisé traditionnel italien

**COTQ** : Crime organisé traditionnel québécois

**GDR** : Gang de rue

**PMO** : Crime organisé de souche du Proche-Orient et Moyen-Orient

## Annexe 2 – Manquements disciplinaires

Une PI commet un manquement et contrevient à l'article 68 du *Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec* quand elle :

1. fait usage de violence physique, d'un langage ou de gestes injurieux ou menaçants envers une autre PI, des membres du personnel ou toute autre personne;
2. altère ou endommage les biens de l'établissement, du Fonds de soutien à la réinsertion sociale, d'une PI, d'un membre du personnel ou de toute autre personne;
3. refuse de participer aux activités obligatoires;
4. entrave le déroulement des activités, y compris les activités du Fonds de soutien à la réinsertion sociale, en fournissant volontairement un rendement insatisfaisant, en créant des conflits avec les autres PI, les membres du personnel ou avec les personnes responsables des activités, en se moquant d'eux, en les harcelant, en les provoquant ou en dérangeant leur travail;
5. est en possession, fait usage ou fait le commerce d'objets non autorisés ou interdits, notamment des boissons alcoolisées, des drogues, des stupéfiants, des médicaments non prescrits, des clés ou de tout autre objet qui peut être considéré comme une arme offensive, tel un éclat de verre, une pièce de métal, de bois ou de plastique;
6. fait le don ou l'échange d'objets sans y être autorisée par le directeur de l'établissement;
7. commet des actes de nature obscène, notamment le fait de se masturber en public, de solliciter en public une personne ou d'offrir en public à une personne une relation sexuelle, de s'adonner en public avec une personne à une relation sexuelle;
8. refuse de se conformer aux règlements ou aux directives de l'établissement.

